



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

# AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

ANTANANARIVO | 26 ET 27 NOVEMBRE 2016





# AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

présenté à l'occasion du

## XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie

CROISSANCE PARTAGÉE ET DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE :  
LES CONDITIONS DE LA STABILITÉ DU MONDE  
ET DE L'ESPACE FRANCOPHONE



ANTANANARIVO - 26 ET 27 NOVEMBRE 2016



# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS ..... 7

INTRODUCTION ..... 9

**PREMIÈRE PARTIE** | Enjeux de la croissance partagée et du développement responsable pour l'espace francophone.....11

**A. Un espace de développement harmonieux et une coopération profitable à tous**

1. Le contexte francophone : des défis transversaux et une responsabilité commune.....11
2. Les migrations : l'un des défis importants de l'espace francophone.....12
3. La coopération : un nécessaire climat de confiance.....14

**B. L'économie francophone au service de la croissance pour tous**

1. Des sources d'énergie bien gérées et diversifiées.....15
2. Des entreprises responsables.....16
3. Une croissance respectueuse de l'environnement.....17

**DEUXIÈME PARTIE** | Croissance partagée et développement responsable : bien arbitrer les outils.....19

**A. L'exercice responsable des prérogatives du pouvoir public**

1. Promouvoir la bonne gouvernance en Francophonie.....19
2. Éduquer aux principes démocratiques et à la tolérance.....20
3. Favoriser l'implication des jeunes et des femmes dans la vie politique..21
4. Faire de la santé un facteur de la croissance partagée.....22

**B. Emploi des jeunes et autonomisation économique des femmes : des leviers essentiels pour une meilleure croissance et un meilleur développement**

1. Faciliter l'égal accès des femmes aux ressources économiques.....23
2. Renforcer l'employabilité des jeunes par des formations plus pertinentes.....24
3. Susciter des opportunités pour les femmes et les jeunes dans l'économie numérique..... 25

CONCLUSION ..... 27



# AVANT-PROPOS



AUBIN MINAKU

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie  
Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est une organisation interparlementaire composée de 83 sections réparties sur quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

Elle remplit essentiellement deux missions, l'une politique, l'autre de solidarité.

Vigie de la démocratie, l'APF est d'abord une enceinte de dialogue, un lieu d'échanges et de débats entre parlementaires. Ces derniers usent de la diplomatie d'influence afin d'encourager les bonnes pratiques démocratiques.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et en tant qu'acteur de solidarité, l'APF engage et met en œuvre des actions dans le domaine de la coopération interparlementaire, du développement de la démocratie et de l'État de droit, en s'appuyant sur quatre commissions et deux réseaux parlementaires. Son action se consacre à des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel, en conformité avec les préoccupations émergentes de celle-ci.

Le XVI<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo est l'occasion pour l'APF de réaffirmer la nécessité d'une croissance partagée et d'un développement responsable comme facteurs essentiels de la stabilité de l'espace francophone. La pluralité et la complémentarité des préoccupations qui se recoupent dans ces objectifs justifient la diversité des thématiques de l'action de l'APF. Elle soutient notamment l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), organise des séminaires parlementaires thématiques, en particulier à travers sa Commission de la coopération et du développement compétente en matière d'économie et de développement durable, et s'est dotée d'instances spécifiques liées à la question des jeunes et des femmes.

En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, statut qui lui est reconnu depuis 1997 par la Charte de la Francophonie, l'APF remet aux chefs d'État et de gouvernement, à chaque Sommet, un Avis et des recommandations politiques. Le présent Avis n'est pas un document descriptif exhaustif sur les actions entreprises par la Francophonie parlementaire concernant la croissance partagée et le développement durable. Il ambitionne davantage, d'exprimer un engagement politique fort des parlementaires francophones ainsi qu'une vision globale de l'orientation de leurs activités sur la thématique retenue pour le XVI<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. C'est pourquoi il propose à la Francophonie institutionnelle des recommandations précises et concrètes.

AUBIN MINAKU







# INTRODUCTION

« Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone » tel est le thème retenu pour le XVI<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie prévu à Antananarivo (Madagascar) les 26 et 27 novembre 2016.

La Session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie dans la même ville d'Antananarivo en juillet dernier a été l'occasion pour les parlementaires d'aborder ce sujet en débat général. Chacune des sections de l'APF a pu ainsi développer son point de vue et proposer une contribution, conformément à la démarche participative et inclusive qui est celle de la Francophonie parlementaire.

Fidèle à la tradition de notre institution, le présent Avis est directement issu des contributions à ce débat général.

Au lendemain des conférences internationales de Paris et de Marrakech sur le climat, les thématiques de la croissance partagée et du développement durable font partie intégrante du débat international où la Francophonie doit prendre toute sa place. La croissance et le développement, s'est-on accordé à définir, sont des objectifs difficiles à atteindre en l'absence préalable de stabilité. Stabilité des hommes, des institutions et des États. Or la perception de cette stabilité a considérablement évolué au cours des dernières décennies.

En effet c'est avec l'industrialisation que s'est installée cette notion de stabilité comme préalable cardinal à la course au développement. Les pouvoirs publics en quête de croissance considéraient alors la stabilité des gouvernements et de leur chef comme garante de la stabilité politique et économique d'un pays. Cet axiome semblait le point de départ d'un cercle perçu comme vertueux où cette stabilité politique produirait le développement et la croissance, et où ces derniers seraient en retour facteurs de stabilité politique.

Pourtant un rapport de la Banque Mondiale (2015) intitulé « Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest » invitait déjà à nuancer la relation entre croissance économique et stabilité politique ainsi décrite.

Les facteurs qui contribuent à la construction d'économies responsables deviennent de plus en plus nombreux et invitent à réévaluer les conditions mêmes de la stabilité. Au-delà des gouvernements et des hommes, la stabilité des États repose aussi désormais sur la crédibilité des institutions, la cohésion des sociétés et la capacité de résister à des chocs exogènes et endogènes, et aux aléas économiques, démographiques et naturels.

Faut-il rappeler que certaines formes de croissance exclusives et inégalitaires, peuvent être facteurs de conflits, et appellent une réflexion approfondie sur l'exigence de durabilité appliquée à la croissance et au développement.

De même, la mauvaise gestion de la question des identités minoritaires a engendré des crises politiques graves dans de nombreux pays de nos espaces, et entraîné crises économiques et ralentissement de la croissance. Ainsi, si au cours de son discours devant le parlement Ghanéen le 11 juillet 2015, le président américain Barack Obama rappelait que l'Afrique a plus besoin d'institutions fortes que d'hommes forts, ce fut notamment pour amorcer la réflexion sur le rôle de celles-ci dans l'atteinte de ces objectifs de stabilité.

En effet, les institutions, en tant que garantes de l'application des normes et procédures encadrant la vie et le développement des États, assurent un cadre permanent et contribuent à donner légitimité et autorité aux dirigeants. Leur renforcement vise à les rendre plus transparentes, et à leur permettre d'exercer pleinement leur rôle d'encadrement et de stabilisation, en préalable au développement et à la croissance.

En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, statut qui lui est reconnu depuis 1997 par la Charte de la Francophonie, l'APF remet aux chefs d'État et de gouvernement, à chaque Sommet, un Avis et des recommandations politiques. Le présent Avis n'est pas un document descriptif et exhaustif sur les actions entreprises par la Francophonie parlementaire concernant la croissance partagée et le développement durable. Il ambitionne davantage d'être l'expression d'un message politique fort des parlementaires francophones, proposant sur la thématique retenue des recommandations précises et concrètes pour la Francophonie institutionnelle.

Cet Avis se structure en deux parties, la première se consacrant à rappeler et à cerner les enjeux de la croissance partagée et du développement durable dans l'espace francophone, la seconde à proposer des outils pour atteindre ces objectifs.

# PREMIÈRE PARTIE

## Enjeux de la croissance partagée et du développement responsable pour l'espace francophone

### A. Un espace de développement harmonieux et une coopération profitable à tous

#### 1. Le contexte francophone : des défis transversaux et une responsabilité commune

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), regroupe en son sein 80 États et gouvernements du monde, ayant en partage la langue française et les valeurs communes qu'elle véhicule. Ces États et gouvernements représentent plus de 900 millions d'hommes et de femmes répartis sur les cinq continents avec des statuts économiques variés.

Avec ses 83 parlements membres, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est l'organe consultatif de la Francophonie. C'est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Par ses avis et recommandations à ses diverses instances de décision, elle participe à la vie institutionnelle de la Francophonie.

En 2016, les jeunes et les femmes constituent les couches sociales les plus importantes des populations francophones. C'est pourquoi le Sommet de Dakar qui s'est tenu sur le thème « femmes et jeunes en francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement », les a replacés à juste titre au centre de ses préoccupations. Les réflexions entamées à cette occasion méritent d'être affinées dans la perspective de la croissance partagée et du développement durable.

En effet, les indicateurs de la croissance et du développement des États de l'espace francophone seront d'autant plus pertinents qu'ils toucheront ceux qui représentent la plus grande majorité de leurs populations. Et pour ce faire, de nombreux défis restent à relever.

Le plus important d'entre eux est celui de la pauvreté encore présente dans de nombreux pays de l'espace francophone, notamment en Afrique.

Le continent possède toutefois des atouts évidents pour atteindre une croissance durable et suffisante afin d'assurer le bien-être de ses populations. Ceci s'illustre d'ailleurs par les taux de croissance élevés des économies africaines depuis plus d'une décennie (5 à 6% en moyenne). Pour autant, la pauvreté n'a

pas reculé de plus de 2% en Afrique en 2015. Les causes de ce paradoxe sont multiples. Elles ont pour nom les conflits armés récurrents, les politiques publiques peu efficaces et peu tournées vers les plus démunis, les dysfonctionnements dans l'administration publique, l'abandon de zones périphériques...

La croissance démographique constitue une forte constante qui impose aux États africains de soutenir une croissance économique susceptible d'assurer le bien-être des populations. Ceci implique que la Francophonie doit œuvrer pour dépasser l'antagonisme parfois évoqué entre croissance économique et développement durable. La non-croissance n'est pas une solution viable. Il nous appartient bien au contraire de faire des propositions qui permettent de concilier ces deux nécessités.

Par ailleurs la croissance partagée et le développement durable ne sauraient être atteints sans un préalable impératif de sécurité et de quiétude favorables à l'activité économique. Or ces dernières années, le renforcement d'une menace terroriste globale et systématisée oblige certains États et gouvernements à un arbitrage difficile entre les ressources affectées au développement et celles destinées à faire face à de tels risques. Ceci rappelle le lien indéniable entre la croissance partagée et le développement durable d'une part, et la sécurité des biens et des personnes d'autre part.

À ces problèmes s'ajoutent les migrations clandestines ainsi que les changements climatiques, autant de thématiques désormais transversales où les États francophones apporteront des réponses pertinentes dans la mesure où elles seront concertées.

## 2. Les migrations : l'un des défis importants de l'espace francophone

La mondialisation induit pour tous les pays et en particulier pour ceux de l'espace francophone de nombreux défis. En facilitant les mouvements des populations, les communications et la prise de conscience des réalités vécues dans le reste du monde, elle a exacerbé en retour les sentiments d'appartenance et d'identification, ainsi que le besoin légitime d'avoir pour soi et pour ses proches une meilleure qualité de vie.

Les migrations constituent l'une des expressions de ce phénomène. Comme le relève François Crépeau, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des migrants, « nous sommes entrés dans une nouvelle ère de mobilité [où] les moyens technologiques nous permettent des déplacements sans précédent, depuis les jets des années soixante, la télévision et la vidéo des années 70, puis la démocratisation de l'accès au téléphone ». Cette mobilité multiforme indique-t-il, résulte de la violence et de la misère, de la mal-gouvernance, de la corruption, de la criminalité et du chômage qui incitent des citoyens à émigrer, attirés par la prospérité des pays d'accueil ainsi que le besoin de main d'œuvre à tous les niveaux de compétence. La création de « zones grises » liées aux conflits entraîne par ailleurs la mise en place d'une économie parallèle qui s'entretient elle-même. Ainsi il a été estimé que l'activité des passeurs sur le pourtour méditerranéen génère un chiffre d'affaires évalué entre 3 et 6 milliards d'euros par an.

Selon les statistiques annuelles des Nations unies publiées en janvier dernier sous le titre « *Tendances des migrations internationales : la révision de 2015* » le nombre de migrants internationaux atteint 244 millions en 2015, soit une augmentation de 41% par rapport à 2000, ce qui inclut près de 20 millions de réfugiés.

Ces chiffres mis en regard avec le fait que 13% des migrants du monde sont issus d'Afrique subsaharienne, justifient la nécessité d'approches concertées entre pays d'accueil et pays de départ des migrants.

En effet les migrations clandestines peuvent devenir source d'instabilité politique et/ou économique autant dans les pays d'accueil que de départ. Dans les premiers, ils mettent les décideurs politiques face à un accroissement brutal et incontrôlé de la population, en l'absence de structures économiques et sociales susceptibles de les intégrer durablement sur le court terme, et pour les autres c'est souvent des populations actives, moteurs de leurs économies qui sont contraintes à émigrer, emportant avec elles leur force de production.

Par ailleurs, les causes des migrations clandestines se diversifient. Si elles étaient d'abord économiques et politiques, la dégradation du milieu de vie des populations due aux changements climatiques et autres catastrophes naturelles font intervenir désormais le climat parmi les causes potentielles de migrations.

Ceci interpelle les États à plus d'un titre. De fait, c'est à eux qu'il revient d'assurer à leurs populations de bonnes conditions de vie, respectueuses de leur dignité et de leurs droits. Cette prérogative prend une importance toute particulière face aux défis connexes de sécurité et de santé publique qui peuvent découler des changements climatiques.

Faire face à l'amplification de ces nouveaux défis passe par l'adoption de positions communes et/ou concertées. Un monde parcellisé et enfermé dans des cloisons règlementaires, économiques et territoriales étanches, n'est dès lors plus une configuration bénéfique pour aucun État de l'espace francophone. Ceux-ci gagneront au contraire à des échanges et une coopération positifs, empreints de confiance.

## Recommandations

**C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**DEMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement de favoriser des approches concertées entre pays d'accueil et pays de départ des migrants ;

**INVITE** les États et gouvernements francophones au respect des droits fondamentaux des migrants arrivant sur leur sol ainsi que les textes internationaux en vigueur.

### 3. La coopération : un nécessaire climat de confiance

Une coopération plus juste, équitable et basée sur une véritable solidarité entre les États ne saurait se mettre en place sans un climat de confiance. L'espace francophone est marqué par une riche diversité des États. Ces diversités qui s'expriment en termes d'organisation territoriale, de structures économique, sociale et politique, ne dispensent pas pour autant du respect des valeurs partagées de la Francophonie, garante d'un climat de confiance dans des échanges empreints de transparence.

La coopération et la solidarité au sein de l'espace francophone s'expriment dans des domaines aussi divers que le développement, l'énergie, le commerce et l'économie, les processus électoraux... Cette large diversité de thématiques nécessite une meilleure prise en compte des objectifs politiques et contraintes internes de chacun de ces États dans la mise en place des programmes de coopération. Ceci nécessite par ailleurs le développement d'outils pertinents d'évaluation des progrès effectués par les États.

Ainsi, le tout premier préalable à l'établissement d'un tel climat de confiance est le respect et l'adhésion sans réserve des États aux valeurs de la Francophonie.

Par ailleurs il est important que cette coopération rende compte de la dimension économique de la Francophonie caractérisée notamment par l'existence d'une culture juridique spécifique en lien avec les valeurs francophones. L'économiste M. Christian de Boissieu, dans son intervention au cours de la 1ère journée de la Francophonie économique et numérique organisée en septembre dernier à l'OIF, a ainsi rappelé que cette spécificité avait conduit à la création en 2000 d'un Institut francophone de la régulation financière (IFREFI) avec pour mission de promouvoir la formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que l'étude de toute question relative à la régulation financière.

## Recommandations

**C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**INVITE** les États et gouvernements membres à renforcer leur coopération dans une perspective inclusive, responsable et transparente ;

**APPELLE** les États et gouvernements membres à mettre en place des outils de vérification et d'évaluation des résultats des politiques nationales de développement, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions de statistiques francophones.

## B. L'économie francophone au service de la croissance pour tous

### 1. Des sources d'énergie bien gérées et diversifiées

La croissance économique et le développement se sont continuellement nourris des sources d'énergie souvent trop lentement renouvelables pour la soutenir. C'est l'une des raisons de l'essoufflement de nombreux modèles de croissance ainsi que de nombreuses structures économiques basées sur une unique source d'énergie.

S'affranchir des limites énergétiques de la croissance revient pour les États de l'espace francophone à diversifier leurs sources d'énergie et à en assurer une gestion plus intelligente.

En effet, toute économie est d'abord économie des sources d'énergie. Qu'il s'agisse d'énergies renouvelables - éolienne, solaire... - ou d'énergie fossile, les États et gouvernements de la Francophonie sont invités à un arbitrage cohérent et diversifié de leurs sources d'énergie. Il s'agit d'une véritable ingénierie qu'il est possible de développer de trois manières.

La première consiste en l'investissement dans la recherche et l'optimisation du rendement des sources d'énergie renouvelables. En effet, les réserves mondiales en énergie fossiles étant limitées, les modèles de développement qui s'appuient sur ce seul type d'énergie risquent de se trouver ralentis par les pénuries ou la hausse des cours de celles-ci.

Ensuite, le partage des sources d'énergie favoriserait une bonne circulation de celles-ci et aiderait à les diversifier. En rappelant que la production des énergies renouvelables répond le plus souvent à des spécificités territoriales, énergie solaire pour les climats très ensoleillés, éoliennes pour les régions de grands vents... les flux commerciaux reposant sur les énergies fossiles devraient être remplacés progressivement par des flux d'énergie renouvelable. À ce titre, les expériences heureuses du champ solaire Noor II du Maroc et de celui qui verra le jour début 2018 à Ouagadougou dans la capitale Burkinabè représentent des exemples de la large échelle de possibles encore inexplorée.

Enfin la multiplication des sources d'énergie entraîne la création de nouvelles industries, de nouvelles chaînes de production ainsi que la naissance du besoin de nouvelles expertises. Les États et gouvernements francophones devraient se préparer à y faire face par la mise en place de formations techniques et professionnelles pertinentes consacrées à ces besoins. Ceci relève de la responsabilité des États et gouvernements d'une part, et de celle des entreprises et des autres acteurs économiques bénéficiaires directs de l'expertise créée.

Il s'agit en somme de responsabilités partagées qui incombent à tous les États de l'espace francophone agissant de concert pour « bâtir la maison commune » puisqu'ils ont « un destin commun » face à l'amenuisement des ressources énergétiques, selon un constat qui a notamment suscité le projet Énergie Afrique initié par l'ancien ministre français Jean-Louis Borloo.

## Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**DEMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement d'accentuer leurs actions en faveur d'un égal accès à l'eau et à l'énergie pour tous les citoyens ;

**INVITE** les chefs d'État et de gouvernement à assurer une meilleure gestion des ressources de l'espace francophone par des choix judicieux des projets de développement ;

**APPELLE** à la création de centres de développement industriel, notamment dans le domaine de l'exploitation de l'énergie ;

**RECOMMANDE** l'augmentation des investissements destinés développement des énergies renouvelables et autres technologies alternatives ainsi qu'une recherche ciblée dans ces domaines.

## 2. Des entreprises responsables

Le développement et la croissance économiques doivent aller de pair avec la préservation de sociétés responsables, où les fruits de la croissance ne profitent pas uniquement à un petit groupe d'individus détenteurs des moyens de production.

Il est d'autant plus important de rappeler ce fait que celui-ci introduit dans la notion de croissance économique - dont les entreprises publiques et privées sont les premiers acteurs - la question non moins essentielle de la définition des bénéficiaires de la croissance. Si le développement durable ne saurait être atteint sans une meilleure répartition du bien-être et un relèvement général du niveau de vie des populations, ce dernier objectif est lui-même inatteignable en dehors d'un partage effectif de la richesse notamment à-travers le respect des réglementations sociales, notamment sur l'établissement des salaires minimum.

Plus les parties prenantes directes et indirectes de l'activité économique des entreprises, employés, fournisseurs de matières premières, transporteurs... bénéficient des revenus de celles-ci, plus l'on s'approche d'un partage optimal des retombées de la croissance.

La création d'entreprises socialement responsables et la responsabilisation des entreprises déjà existantes permettront d'atteindre une croissance économique pour tous. Ceci passe par la mise en place de réglementations pertinentes en la matière certes, mais ceci passe aussi par un assainissement et une plus grande transparence dans la gestion des entreprises et la promotion des entreprises locales, des compétences, des savoir-faire et produits locaux.



La mise en place au Sommet de Dakar (2014) d'une stratégie économique pour la Francophonie résume les ambitions de la responsabilisation des acteurs et détenteurs des outils de production économique dans l'espace francophone.

En proposant le modèle d'une économie inclusive fondée sur la promotion du capital humain, le développement local, la protection du capital naturel et l'atténuation de la vulnérabilité aux changements climatiques, la stratégie économique pour la Francophonie vise ainsi à réduire les inégalités sociales, en s'appuyant sur un espace de solidarité francophone destiné à développer des pratiques innovantes et durables dans le champ de la promotion économique, des investissements et du commerce.

## Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**APPELLE** à une meilleure intégration de la responsabilité sociale des entreprises dans le modèle entrepreneurial francophone.

### 3. Une croissance respectueuse de la protection de l'environnement

Les ressources naturelles et le respect de l'environnement sont une priorité. La croissance et le développement des États ne sauraient se faire au détriment du maintien des conditions nécessaires à la vie sur la planète. L'enjeu est autant évident pour les générations présentes que pour celles à venir. Il appelle les États à prendre en compte les populations qui habiteront la planète dans les années à venir dans la définition de leurs politiques et programmes actuels de développement.

Cette prise en compte des générations futures s'exprime entre autres par l'éducation et la formation des enfants aux enjeux de protection de l'environnement et du développement durable. L'APF, en partenariat avec l'OIF, a ainsi mené un séminaire sur cette thématique à Abidjan en septembre 2015, l'objectif étant de mener un plaidoyer pour la prise en compte de la gestion économiquement rationnelle, écologiquement viable et socialement acceptable des ressources naturelles que recèle notre planète.

Par ailleurs il est utile de rappeler et d'insister sur le rôle fondamental qu'ont joué l'OIF et l'APF au cours des discussions de la Cdp 21 à Paris en 2015. Cet accord est entré en vigueur le 4 novembre puisque les seuils de ratification ont été franchis le 5 octobre 2016 grâce à la ratification de l'Union européenne. Il appartient désormais à la Francophonie de poursuivre son engagement aux côtés des pays signataires pour la mise en œuvre effective et de celui-ci. De fait, une économie verte et un développement

respectueux de la nature, ainsi que la sauvegarde de celle-ci, ne sont plus des simples options. Plusieurs pays de l'espace francophone connaissent des difficultés dans la gestion de leur territoire, dans lesquels une adaptation spécifique des politiques menées est nécessaire.

Cette vulnérabilité est due aux conditions climatiques, à l'épuisement des sols et des ressources qui leurs sont rattachées, à la désertification ou à l'insularité.

Les changements climatiques dus à l'activité économique ne menacent pas seulement de précarité les pays et les territoires, mais pour certains d'entre eux, c'est leur existence même qui est mise en cause, éveillant de vives préoccupations notamment sur la réinstallation de leurs habitants.

Ainsi il s'avère essentiel de tenir compte des particularités et des spécificités des territoires dans la mise en place des politiques de croissance.

## Recommandations

**Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**APPELLE** les États et gouvernements francophones à accélérer la ratification des Accords de Paris sur le Climat ;

**APPELLE** à une attention toute particulière sur les États insulaires et les risques de migrations climatiques.

## DEUXIÈME PARTIE

# Croissance partagée et développement responsable : bien arbitrer les outils

## A. L'exercice responsable des prérogatives du pouvoir public

### 1. Promouvoir la bonne gouvernance en Francophonie

Le Programme d'action d'Addis-Abeba dont l'objectif est de guider le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 rappelle à juste titre que « tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social. » Ceci met les États et les gouvernements qui les dirigent au premier rang dans l'instauration des conditions favorables à la croissance partagée et au développement durable. Et l'un des outils inévitables de cette responsabilisation est la bonne gouvernance.

La nécessité d'une bonne gouvernance comme garante de l'égalité des droits et des chances s'exprime dans des thématiques diverses et variées.

Ainsi, l'existence et la fiabilité des fichiers d'état civil conditionnent non seulement l'effectivité du droit de vote mais confèrent aussi aux citoyens l'accès à leurs droits fondamentaux. Elle nécessite entre autres une systématisation et une facilitation des déclarations de naissances afin que tous les enfants accèdent à la première ressource nécessaire à leur vie dans toute société : l'identité. Ceci permettra par ailleurs d'améliorer les résultats obtenus dans la conduite des processus électoraux dans l'espace francophone, conformément aux engagements pris par les États et gouvernements francophones qui font des élections un élément essentiel pour la consolidation de la démocratie.

De plus, la lutte contre les crimes économiques et financiers renforce la confiance accordée aux institutions, et la participation des citoyens à une croissance économique inclusive. Ainsi, les États de l'espace francophone devraient intensifier leurs actions pour éradiquer la corruption, établir des procédures de passation des marchés publics clairs et lisibles, et adopter des cadres politiques et réglementaires fondés sur la primauté du droit, le renforcement de l'administration fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale.

Enfin, l'énorme potentiel du secteur extractif de plusieurs pays francophones pourrait stimuler une croissance économique davantage durable, créer des emplois et aider les gens à sortir de la pauvreté. Pour contribuer au renforcement de la transparence dans la gestion des ressources, souvent source de conflits, l'APF participe depuis plusieurs années à la promotion de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'objectif est de contribuer à renforcer la capacité des institutions de réglementation des gouvernements nationaux, régionaux et locaux de sorte qu'ils puissent gérer le secteur extractif de manière transparente, responsable et durable, et de manière à générer davantage de retombées pour les plus pauvres.

## Recommandations

**C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**RECOMMANDE** l'amélioration dans la tenue et la fiabilité des fichiers d'état civil, garant d'une égalité des droits entre les citoyens ;

**SOUHAITE** l'adoption et le respect de cadres politiques et réglementaires fondés sur la primauté du droit, le renforcement de l'administration fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption ;

**APPELLE** à la promotion de normes telles que celles proposées dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

### 2. Éduquer aux principes démocratiques et à la tolérance

Comme le souligne le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accès pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables de nos sociétés, à une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement permet d'acquérir des connaissances et les compétences nécessaires qui permettent d'accéder à de meilleurs emplois, et ainsi de bénéficier de la croissance économique.

Souvent, assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants et les jeunes implique, entre autres défis, de les protéger contre les différentes formes de violence y compris la radicalisation et l'intolérance. En effet, il convient désormais non pas seulement d'éduquer et de former les enfants et les jeunes, mais aussi de les éduquer aux valeurs positives partagées par l'ensemble de la communauté francophone.

Ainsi, la formation et l'éducation devrait contribuer à donner une compréhension active des droits de l'Homme et notamment des liens qui existent entre les droits de l'Homme, la démocratie, la liberté, la justice, la paix et la sécurité.

Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire d'insister sur les valeurs de tolérance, de dignité humaine, de diversité culturelle et de démocratie qui sont le fondement même de la Francophonie. C'est pourquoi l'APF a soutenu et continue de soutenir avec enthousiasme la campagne « Libres ensemble » lancée en mars 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie.

En encourageant les jeunes à renouveler leur attachement à la tolérance et au vivre ensemble, cette campagne permet de ramener à l'extrême marginalité qui est la leur les discours intolérants, et de rappeler que l'une des valeurs cardinales de la Francophonie est le droit à la diversité vécue comme une richesse et non pas comme une opposition.

## Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**SOUTIENT** pleinement la campagne de la Secrétaire générale de la Francophonie, « Libres ensemble », et s'engage à en faire la promotion auprès de ses sections membres.

### 3. Favoriser l'implication des jeunes et des femmes dans la vie politique

L'implication politique des jeunes et des femmes représente l'un des indicateurs du bon fonctionnement des principes démocratiques dans les États. Elle participe du partage du pouvoir ou du moins de la conservation de celui-ci par les populations.

Pendant longtemps, la tradition politique de nombreux pays de notre espace et du monde a malheureusement évolué vers une professionnalisation exclusive de l'activité politique, reléguant les populations au statut de partisans au mieux, les excluant totalement au pire.

C'est pourquoi l'APF considère qu'il est important de respecter le droit de regard et d'implication des populations, et en particulier des jeunes et des femmes qui en représentent la plus grande partie.

À ce titre, l'APF a mis en place, suite au mandat que lui a confié le Sommet de la Francophonie de Moncton de 1999, un Parlement francophone des jeunes (PFJ) dont la première session s'est déroulée au Québec en juillet 2001. Rassemblés pour débattre de questions politiques et proposer des résolutions, ces jeunes trouvent ainsi le moyen de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie politique de la Francophonie. Cette initiative s'inspire des parlements nationaux des jeunes qui existent dans plusieurs pays francophones, et constituent un bon exemple d'actions en faveur de l'implication des jeunes dans la vie politique. Quant à la thématique des femmes et du genre, elle est prise en compte par un Réseau des Femmes parlementaires dont s'est dotée notre institution, et qui fait de celles-ci, des actrices de la vie politique et institutionnelle de la Francophonie parlementaire.

## Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**RECOMMANDE** une participation égale des femmes dans des domaines aussi divers que le contrôle citoyen de l'action étatique, la proposition de législations et de réglementations d'initiative populaire conformément aux lois et procédures en vigueur ou encore la veille citoyenne sur la gestion des biens publics ;

**INVITE** les États et gouvernements francophones à favoriser la création et le financement de programmes impliquant les jeunes dans les programmes et projets de développement.

### 4. Faire de la santé un facteur de la croissance partagée

Les épidémies qui ont frappé une partie du monde ces dernières années ont montré l'importance de penser la santé publique comme partie intégrante de la thématique du développement durable et de la croissance économique.

Au sein de son Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/ SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'APF s'est interrogée à plusieurs reprises sur l'impact de la santé publique sur la croissance partagée et son incidence générale sur le développement responsable.

En ce qu'ils visent en premier lieu le bien être des populations et l'exercice responsable de leurs activités de production, la croissance partagée et le développement durable ne sauraient être envisagés sans une place importante accordée au facteur sanitaire. D'abord parce qu'il touche aux populations, donc au moteur de l'activité économique, puis parce que les dépenses familiales liées aux soins médicaux atteignent des niveaux prohibitifs dans certaines régions de l'espace francophone. De nombreux foyers sont ainsi amenés à y faire face en réduisant leur consommation par ailleurs, ce qui peut entraîner un ralentissement de l'activité dans les autres secteurs.

Prendre en compte la question de la santé revient avant tout à mettre en place des politiques publiques cohérentes et transversales face aux épidémies et risques d'épidémie. L'alerte précoce et les campagnes de dépistages pouvant être des outils intéressants, il convient de rétablir le juste équilibre entre priorités sanitaires liées à l'expansion des épidémies par voie terrestre d'une part et d'autre part, les impératifs d'échanges commerciaux vitaux à la croissance et au développement.

La construction des infrastructures, la recherche pour les traitements préventifs et curatifs ainsi que la mise en place de systèmes d'assurance maladie en particulier à destination des populations vulnérables, constituent autant d'indicateurs de la détermination de politiques publiques pertinentes en matière de santé publique.

# Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**DEMANDE** d'intégrer la dimension santé dans son acception large dans toutes les politiques publiques, en prenant plus particulièrement en compte les spécificités des deux catégories sociales que représentent les femmes et les jeunes ;

**RECOMMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement de faire la promotion de la prévention contre la transmission des maladies comme le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

## B. Emploi des jeunes et autonomisation économique des femmes : des leviers essentiels pour une meilleure croissance et un meilleur développement

### 1. Faciliter l'égal accès des femmes aux ressources économiques

**D**epuis plusieurs années, l'APF s'est engagée à faire de l'autonomisation économique des femmes un enjeu transversal et prioritaire dans les cadres législatifs des États francophones membres.

Cette autonomisation passe par l'égal accès des femmes aux ressources économiques d'une part, et par la formation professionnelle et l'alphabétisation d'autre part. En effet, si l'accès des femmes à l'éducation constitue un droit humain élémentaire, il représente également un moyen de lutte contre la pauvreté des États.

C'est pourquoi l'APF initie des activités de formation et des séminaires parlementaires notamment sous l'égide du Réseau des femmes parlementaires. En favorisant une meilleure intégration dans le marché formel du travail et dans la vie économique de leur pays, l'autonomisation économique des femmes leur permet de contribuer à la productivité et de lutter ainsi contre la pauvreté des familles. De plus, le développement durable ne saurait véritablement être envisagé sans cette démarche préalable et importante d'autonomisation économique des femmes.

# Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**ENCOURAGE** les institutions des États francophones à mettre en place des programmes visant à développer l'entrepreneuriat des femmes et à faciliter leur accès aux ressources nécessaires pour y arriver ;

**RECOMMANDE** la mise en œuvre d'initiatives visant notamment à abattre les obstacles socioculturels et légaux liés à la progression économique des femmes.

## 2. Renforcer l'employabilité des jeunes par des formations plus pertinentes

Une valorisation de l'expérience de croissance partagée et de développement durable dans l'espace francophone ne saurait se faire sans la promotion de formations pertinentes, de qualité et ouvertes à tous. L'enjeu principal est de lutter contre le chômage des jeunes, un défi particulièrement important à relever lorsqu'on sait qu'en Afrique 60% de la population est âgée de moins de 30 ans. Il nous appartient d'éviter que les pays de l'espace francophone s'engagent dans un conflit de générations dans lequel leurs jeunes seraient doublement menacés par un endettement croissant et de faibles perspectives d'emploi. L'un des moyens de lutte contre le chômage est la promotion de formations et de filières à fort potentiel d'employabilité. Ainsi, les offres de formation devraient notamment intégrer la spécialisation dans le secteur professionnel, trop souvent mis de côté par rapport aux formations académiques.

En effet, même si autant les formations professionnelles que celles académiques sont complémentaires et se doivent d'être de qualité, préparer les jeunes à les rendre plus aptes à l'employabilité au bout de leurs cursus de formation nécessite une alternance entre études et travail, et une attention particulière sur la professionnalisation de ceux-ci.

À ce titre, des filières communes ou reliées à des échanges importants entre pays de l'espace francophone semblent des pistes positives. Elles le sont dans la mesure où l'internationalisation du secteur économique et des marchés nécessite non plus le maintien de certains acteurs dans une position donnée - celle de fournisseurs de matières premières ou de produits finis - mais l'intensification des échanges y compris de l'expertise et des aptitudes techniques.

Consciente de l'importance capitale de ces enjeux pour l'espace francophone, l'APF a depuis plusieurs années entamé des discussions au sein de ses instances pour porter les propositions des parlementaires francophones. Ainsi, le débat général de la Session plénière de Berne en 2015 qui se tenait autour du thème « encourager l'accès à une formation de qualité pour tous : un défi prioritaire pour la Francophonie » était l'occasion pour les sections de l'APF de se prononcer sur la nécessité de promouvoir des formations professionnalisantes en relation avec les réels besoins du marché du travail.



# Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**ENCOURAGE** les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'OIF à créer un vrai réseau de l'espace francophone actif et vivant, plateforme d'échange et de coopération entre les acteurs d'un même secteur, ou de ceux souhaitant créer un projet commun pour que chacun puisse apporter son savoir-faire.

## 3. Susciter des opportunités pour les femmes et les jeunes dans l'économie numérique

La révolution du numérique est présentée comme la 4e révolution industrielle. Ceci démontre les importants changements sociaux, économiques et politiques qui l'accompagnent. Le développement responsable et la croissance partagée ne sauraient dès lors plus s'envisager sans une prise en compte la nouvelle donne du numérique.

Les jeunes et les femmes sont au cœur de ces changements. En effet, ils représentent la majorité de la population de l'espace francophone d'une part, et d'autre part l'essor du numérique constitue une nouvelle porte ouverte pour l'activité économique et par conséquent pour la lutte contre le chômage.

Cette opportunité a été très tôt cernée par la Francophonie. En effet, la Stratégie numérique et la Stratégie jeunesse de la Francophonie, adoptées respectivement en 2012 et en 2014 appellent à bon escient les États et gouvernements francophones à se donner les moyens pour parvenir à un développement numérique durable et un accès universel aux technologies.

Les femmes et les jeunes sont en tête de liste de ces objectifs. La campagne des 55 heures de l'innovation initiée par l'OIF en 2015 en est un bel exemple. En effet, en sillonnant de nombreux pays francophones dont le Bénin, le Sénégal et le Maroc, cette campagne a mobilisé des centaines de jeunes hommes et femmes créateurs d'application et de start-ups numériques.

# Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**ENCOURAGE** les États et gouvernements francophones à adopter des politiques économiques et sociales favorisant le développement du numérique au profit des jeunes et des femmes, en créant notamment les infrastructures nécessaires pour réduire le fossé numérique entre les pays.





## CONCLUSION

L'Avis de l'APF présente l'essentiel des recommandations émises par les parlementaires francophones sur le thème du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui se tiendra dans la capitale malgache : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».

L'objectif de l'APF est de rendre compte de l'ampleur du débat parlementaire sur les questions actuelles de l'espace francophone et de faire des propositions. Il nous paraît essentiel de relever ici que ces points de vue émanent des parlementaires - députés et sénateurs - des pays de l'espace francophones qui constituent le lien démocratique privilégié entre les institutions et les peuples francophones de par leur statut de représentants des populations.

La démarche de notre Assemblée ne se limite toutefois pas à des recommandations. Ainsi que nous le rappelons dans de nombreux exemples évoqués dans le présent document, les parlementaires francophones se sont depuis plusieurs années engagés dans une posture militante en faveur d'une croissance partagée et d'un développement responsable et durable dans les pays de l'espace francophone.

L'action de l'APF est d'autant plus légitime que les outils et perspectives de développement et de croissance reposent sur un socle normatif et réglementaire à l'écriture duquel les parlementaires prennent directement part. Au terme de cet avis, il nous semble important de rappeler qu'il est primordial que la Francophonie continue son engagement en faveur des parlements francophones et appelle aux développements des synergies entre exécutif et législatif pour la défense et la promotion des valeurs universelles auxquels les peuples francophones aspirent. Nous appelons en conséquence les Chefs d'État et de gouvernement à maintenir et renforcer ce partenariat fructifiant.

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:  
**apf.francophonie.org**

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : [info@apf-fr.org](mailto:info@apf-fr.org)

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>